

VAYELEKH

5776



n°285

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

La Paracha Vayelekh (« Et il alla ») nous relate les événements qui ont eu lieu le dernier jour de la vie de Moïse.

Moïse transfère le leadership à Josué et conclut l'écriture du rouleau de la Torah dont il confie la garde aux Lévites.

Il transmet le commandement du « Rassemblement » (« Hakhel » en hébreu) : tous les sept ans, durant la fête de Souccot (des cabanes) de la première année de la Chémitha (cycle de sept ans), tous le peuple, hommes, femmes et enfants, devait se rassembler dans le Temple de Jérusalem où le Roi leur lisait des versets de la Torah afin de renforcer leur foi.

La Paracha se conclut avec la prédiction que le peuple d'Israël abandonnera l'alliance conclue avec Dieu causant ainsi le « Voilement de Sa face ».

Mais cette même prophétie promet que les mots de la Torah « ne seront jamais oubliés de la bouche de ses descendants. »



Dédié à la réussite matérielle et spirituelle
de Jonathan TOUATI



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Le bouclier face au « Yetser hara »

« Reviens, Israël, jusqu'à Hachem (ad Hachem), ton Dieu, car tu es tombé à cause de ton péché. Armez-vous de paroles (devarim), et revenez à Hachem (el Hachem) ! »

Pourquoi est-il dit au début « ad Hachem » et ensuite « el Hachem » ? De plus, que signifie « Armez-vous de paroles » ? Penchons-nous sur l'explication que nos maîtres nous livrent sur ce verset (Sifri Devarim 306) : « Le terme 'devarim' désigne les paroles de la Torah, comme il est dit (Devarim 5, 18) 'Ces paroles (hadevarim), Hachem les a adressées à toute votre assemblée.' » Ainsi, notre verset signifie que le fait de regretter nos mauvaises actions ne suffit pas, et que le véritable repentir n'est possible que par une immersion dans l'étude de la Torah, grâce à laquelle nous ne reproduirons plus nos fautes. Ces deux éléments sont indissociables : en effet, quiconque étudie la Torah mais ne regrette pas ses péchés quittera ce monde sans s'être repenti. Et quiconque se repent, mais n'étudie pas la Torah, finira par retomber dans la transgression, car rien n'est aussi efficace que les paroles de Torah pour résister à la faute.

Le prophète se demande en quoi consiste la mitsva de techouva, et répond qu'il s'agit avant tout pour le fauteur d'abandonner sa faute, et de la regretter sincèrement. C'est le sens de l'injonction « Reviens, Israël, jusqu'à Hachem (ad) » : Comment pouvons-nous revenir jusqu'à Hachem, et réaliser une techouva complète ? En nous « armant de paroles », de paroles de Torah. A ce moment-là, nous serons revenus vers Hachem : nous serons assurés de ne plus jamais retomber dans nos fautes, car nous étudions la Torah, et que celle-ci constitue un bouclier face au yetser hara.

Sachons que l'essentiel du repentir réside dans l'étude de la Torah. En effet, quiconque se repent sans étudier est susceptible de transgresser de nombreux commandements qu'il ne connaît pas, puisqu'il ne les a jamais étudiés ! C'est pourquoi le repentir doit être immédiatement suivi de l'étude, afin de savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. C'est pourquoi il est écrit dans le Choul'han Aroukh (Rema Ora'h 'Haïm 624, 5) : « Ceux qui sont pointilleux commencent dès l'issue de Yom Kippour à construire la Souka afin de passer d'une mitsva à une autre. » Après s'être amendés à Kippour, ils s'affairent tout de suite à accomplir les mitsvot, afin de se préserver de la faute.

PARACHA : VAYELEKH



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 19h40 • Sortie : 20h43

Villes dans le monde

Lyon 19h28 • 20h30
Marseille 19h26 • 20h25
Strasbourg 19h18 • 20h21
Toulouse 19h41 • 20h41

Nice 19h18 • 20h18
Jerusalem 18h01 • 19h17
Tel-Aviv 18h13 • 19h19
Bruxelles 19h32 • 20h38

Los Angeles 18h37 • 19h32
New-York 18h42 • 19h40
Londres 18h50 • 19h57
Casablanca 19h15 • 20h09



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Accoucher en prison

Dévarim (31, 14) : « Voici que tes jours approchent de leur terme »

Rabbi Yéhochoua de Sakhnin a dit au nom de Rabbi Lévi : Au moment où le Saint, béni soit-Il a dit « tes jours approchent de leur terme », Moché ressemblait à une femme enceinte emprisonnée, qui a eu un enfant en prison, l'a élevé en prison, et y est morte.

Un jour, le roi est passé devant la porte de la prison, et cet enfant s'est mis à pleurer, en disant : « Sire, je suis né ici, j'ai grandi ici, et je ne sais pas pour quelle faute ! » Le roi lui a répondu : « A cause de la faute commise par ta mère. »

De même, au moment où le Saint, béni soit-Il a dit à Moché : « Voici que tes jours approchent de leur terme », il a répondu : « Maître du monde ! Pour quelle faute ? » Il lui a dit : « A cause de la faute du premier homme. »



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rav Its'hak Yossef



AU “HASARD” ...

Biographie : Rabbi Tsvi Hirsch

Dans sa jeunesse, Rabbi Tsvi Hirsch était tailleur, comme son père. Mais ensuite il se rapprocha du Admor Rabbi Mena'hem Mendel de Riminow et s'attacha à lui. Dans la maison du Admor, il allumait les poêles. Un jour, il demanda au bedeau de lui permettre de préparer le lit du Rabbi, et il accepta. Le matin, Rabbi Mena'hem Mendel dit : «Jamais je n'ai dormi aussi bien que cette nuit, donc à partir d'aujourd'hui, Tsvi le serviteur préparera toujours mon lit. Ainsi grandit Rabbi Tsvi Hirsch «Mécharet» («serviteur») dans le service de Dieu, tout entier plongé dans ses méditations à toute heure du jour. Son Rav disait de lui qu'il avait acquis son niveau uniquement par le mérite de la joie qui l'habitait.

Un de ses enfants était marié avec un enfant de Rabbi Israël de Rojine. Au moment du mariage, le Rabbi de Rojine lui demanda de lui raconter de quelle lignée il venait... alors Rabbi Tsvi Hirsch dit : «Je viens d'une dynastie de tailleurs, où j'ai appris à ne pas abîmer les vêtements neufs, et à toujours réparer les vieux.» Le Rabbi de Rojine fut heureux d'entendre ces remarques.

Il prit la place de son Rav comme Admor de Riminow. Pendant sa dernière année, il sortit ramasser de l'argent, et alors il attrapa sa dernière maladie. La veille de 'Hoch 'Hodech Kislev 5607, son âme s'en alla en pureté, et il est enterré à Riminow en Pologne. Au moment de sa mort, une sorte de colonne de feu partagea la ville de Riminow et toutes les pendules s'arrêtèrent. Que son mérite nous protège.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Le compte est bon

Enveloppé dans son Talit, Rabbi Ye'hiehl de Paris (1230 – 1290), l'un des Baalé Tossefot, les célèbres commentateurs du Talmud, tenait le Choffar dans sa main. Tous les fidèles attendaient avec crainte et respect l'instant solennel où il réciterait les bénédictions et les rendrait quittes de l'obligation d'écouter le Choffar. Mais Rabbi Ye'hiehl avait décidé d'agir autrement que prévu. Il scruta l'assemblée puis fit signe à Naftali Azria, l'orfèvre bien connu, de venir à côté de lui.

"Malgré la solennité de l'instant, et peut-être justement à cause d'elle, je voulais vous faire partager mon étonnement à propos d'une histoire qui a commencé voici plus d'un an et qui vient de s'achever. Naftali, raconte ce qui s'est passé !"

Stupéfaits à l'idée d'écouter une histoire juste avant la cérémonie si émouvante, si importante du Choffar, les fidèles écoutèrent avec attention Naftali, lui-même très ému: "Vous connaissez certainement mon bon ami Yaakov Aboudrahan qui est orfèvre comme moi. L'année dernière, quelques jours avant Roch Hachana, alors que nous revenions d'un cours de Torah, nous réfléchissions ensemble sur cette parole des Sages: "Toutes les ressources de l'homme sont décidées le jour de Roch Hachana". C'était la première fois que nous rencontrions cette idée et nous décidâmes de demander à D.ieu qu'il nous dévoile le montant de nos bénéfices pour l'année à venir.

"Effectivement, deux jours avant Roch Hachana, nous avons jeûné et prié avec ferveur et humilité. Et, la nuit avant la fête, nous avons mérité, en rêve, de connaître le montant exact de ce que nous allions gagner durant l'année à venir. Au matin, encore sous le coup de l'émotion, nous avons discuté de nos rêves : il lui avait été révélé qu'il gagnerait deux cents pièces d'or tandis que moi, je n'en gagnerai que cent cinquante. Ensemble, nous nous sommes rendus chez Rabbi Ye'hiehl et nous lui avons raconté le jeûne et les rêves: "Si vous voulez bien écouter ma suggestion, dit-il, vous écrirez scrupuleusement tout au long de l'année, toutes vos dépenses et tous vos bénéfices, aussi petits soient-ils, de façon à pouvoir faire les comptes à la fin de l'année". Nous avons bien sûr accepté.

Un jour, nous nous sommes disputés à propos d'une marchandise que nous avions vendue pour un bon prix. Yaakov, mon associé, prétendait que le bénéfice était à partager à égalité. Quant à moi, j'estimais que puisque j'avais avancé les deux tiers de la somme, j'avais droit aux deux tiers du bénéfice. Nous avons

décidé de recourir à l'arbitrage du Rav: "Qui possède actuellement la somme litigieuse ?" demanda-t-il. L'argent se trouvait chez Yaakov. "Avez-vous des preuves ou des documents attestant des conditions de votre association ?" Non, nous avons une confiance parfaite l'un envers l'autre et il n'y avait ni documents ni témoins. "Alors, puisque c'est Yaakov qui possède actuellement l'argent, c'est à Naftali d'apporter les preuves. Sinon, Yaakov jurera qu'il est dans son droit et il pourra garder la moitié du bénéfice !"

Mais Yaakov ne voulait pas jurer : "Je ne dis que la vérité et je ne suis pas prêt à jurer. Je préfère renoncer à la part qui me revient !" J'ai donc gagné les deux tiers du bénéfice, c'est-à-dire que j'ai gagné dix pièces d'or de plus que lui.

Nous avons continué à comptabiliser tous nos gains. Il y a quelques jours, juste avant la fête, nous avons comparé nos comptes : Yaakov avait gagné, durant toute l'année, cent quatre-vingt-neuf pièces d'or, soit onze pièces de moins que ce qui lui avait été révélé en rêve. Et moi, j'avais gagné cent soixante et une pièces, soit onze pièces de plus que ce qui avait été "prévu". Nous avons exposé la situation à Rabbi Ye'hiehl. Il n'eut pas besoin de réfléchir longtemps et il trancha immédiatement: "Si c'est ainsi, cela prouve que Yaakov avait raison dans le litige qui vous opposait: vous auriez dû partager à égalité !"

J'essayai d'argumenter: "Pourquoi la différence est-elle de onze pièces d'or alors que le montant du litige n'était que de dix pièces ?" Le Rabbi avait une réponse toute prête: "J'ai dépensé de ma poche une pièce d'or pour payer le scribe qui a rédigé le procès-verbal et l'émissaire qui vous a averti de l'heure du débat !"

Je n'arrivais pas à accepter cette situation et à perdre ainsi onze pièces d'or, ce qui est une somme considérable. "Les rêves n'ont aucune valeur légale !" décidai-je et j'ajoutai: "Selon la Torah, le Rav avait tranché de façon juste et c'est tout à fait légalement que j'ai touché les deux tiers du bénéfice !"

Nous sommes retournés chacun dans son magasin. J'ai alors remarqué qu'il se trouvait plein de clients dans l'échoppe de Yaakov tandis que personne n'entrait dans la mienne.

Juste quelques heures avant la fête, Yaakov constata qu'en une journée, il avait gagné onze pièces d'or ! Il ferma son magasin et rentra chez lui, le sourire aux lèvres. Quant à moi, déçu et amer, je rentrais chez moi

en passant par le marché. Perdu dans mes pensées, je ne fit pas attention au stand de porcelaine que je renversai. En hurlant, le propriétaire se rua sur moi et me frappa sans pitié. Puis il me traîna chez le juge qui m'ordonna de payer immédiatement onze pièces d'or de dédommagement. Épuisé, souffrant de tous mes membres, je fus bien obligé de reconnaître que je n'avais gagné que cent cinquante pièces d'or cette année-là.

"Notre Rabbi avait raison et il est exact que D.ieu décide à Roch Hachana de ce que chacun gagnera durant l'année. Avant la fête, j'ai demandé à mon ami Yaakov de me pardonner et, ensemble, nous avons raconté au Rabbi la fin de l'histoire".

Naftali descendit de l'estrade et Rabbi Ye'hiehl entama la cérémonie du Choffar avec un enthousiasme qui galvanisa tous les fidèles.

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Souccot chez un Achkénaze, et le loulav ? (Rav Avraham TAIEB)

Si on est Séfarde et qu'on est amené à passer Souccot avec des Ashénazim, doit-on faire les Ninouim du Loulav comme l'usage local, ou plutôt dans le sens des Séfaradim ?

Même si vous priez dans une synagogue Ashkénaze, vous devez garder votre coutume et agiter le Loulav d'après le rite Séfarde.

Il n'y a en cela aucun problème de "Lo Titgodédou" (faire "bande à part" dans la pratique de la Halakha) dans la mesure où, dans la ville où vous vous trouvez, il y a aussi des assemblées Séfarades qui agissent comme vous (Or Letsion, 'Hazon Ovadia, Yalkout Yossef).



PERLE HASSIDIQUE

« Celui qui a un caractère droit a des idées droites. »

(Rav Salanter)

QUIZZ PARACHA

1. A quel âge Moché est-il mort ?
2. Pourquoi la Torah appelle l'année du « hakeil » (rassemblement) année de remise (« Chemita ») ?
3. D'après Moché, comment les Hébreux allaient-ils se comporter juste après sa mort ?

1. Exactement 120 ans.
2. Bien que ce soit la huitième année (première année de cycle chabatique), les lois de la septième année s'appliquent encore à la moisson.
3. Ils vont se corrompre (devenir infidèle à la loi).

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU